



29.01.2022

REDEVANCE 2022

Chers amis propriétaires de bungalows,

Voici venu le temps des factures de redevance d'Euronat.

Elles ont un peu de retard mais on peut comprendre que ce n'est pas facile cette année.

On peut de toute façon s'attendre à ce qu'elles ne soient pas conformes à nouveau à notre situation contractuelle qui reste celle de l'avenant de 2004.

En effet aucun d'entre nous n'a signé de nouvel avenant avec Euronat et le jugement de décembre 2020 n'a pas été notifié.

Cette information s'adresse à ceux qui ne souhaitent pas payer une facture non contractuelle.

Voici donc, page suivante, le montant de la redevance calculé comme chaque année selon les termes de l'avenant de 2004, ainsi qu'un exemple de lettre d'accompagnement de votre versement que vous pourrez effectuer selon votre moyen habituel (chèque, virement, ...).

Avec nos meilleurs sentiments naturistes,

Pour le GRC2 : Jean ALZIEU et Gilles de BOHAN

CALCUL DE LA REDEVANCE 2022

Selon les termes de l'avenant de 2004

TYPE DE BUNGALOWS	PART INDICE CONSTRUCTION 2021	PART INDICE SMIC juillet 2021/juillet 2020	total redevance pour 2022 HT	total redevance pour 2022 TTC	dechets verts identique 2021 HT	dechets verts identique 2021 TTC	Total 2022 TTC
LANDES - 442	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
LANDAIS - 452	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
MÉDOC - 463	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
AQUITAINE I - 422	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
PROVENCE - 473	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
AQUITAINE - 462	573,00 €	420,00 €	993,00 €	1 191,60 €	56,86 €	68,23 €	1 259,83 €
LOUISIANE - 642	854,00 €	627,00 €	1 481,00 €	1 777,20 €	112,88 €	135,46 €	1 912,66 €
BANDES ATLANTIQUES ET GIRONDE - 300	2 187,00 €	1 604,00 €	3 791,00 €	4 549,20 €	181,44 €	217,73 €	4 766,93 €
BUNGALOW RENCONTRE - 4 studios - 104	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	90,30 €	108,36 €	1 671,96 €
STUDIOS - 100	483,00 €	354,00 €	837,00 €	1 004,40 €	22,58 €	27,10 €	1 031,50 €
ATLANTIQUE II - 311	483,00 €	354,00 €	837,00 €	1 004,40 €	22,58 €	27,10 €	1 031,50 €
STUDIOS - 101	262,00 €	192,00 €	454,00 €	544,80 €	22,58 €	27,10 €	571,90 €
ATLANTIQUE I - 301	262,00 €	192,00 €	454,00 €	544,80 €	22,58 €	27,10 €	571,90 €
PERIGORD - 200	531,00 €	390,00 €	921,00 €	1 105,20 €	27,43 €	32,92 €	1 138,12 €
ATLANTIQUE III- 322	531,00 €	390,00 €	921,00 €	1 105,20 €	28,43 €	34,12 €	1 139,32 €
MÉDOC II - 370	531,00 €	390,00 €	921,00 €	1 105,20 €	28,43 €	34,12 €	1 139,32 €
PYRENEES - 402	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
DORDOGNE - 410	531,00 €	390,00 €	921,00 €	1 105,20 €	56,86 €	68,23 €	1 173,43 €
GASCOGNE - 412	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
DJINN - 432	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
DORDOGNE I - 483	752,00 €	551,00 €	1 303,00 €	1 563,60 €	56,86 €	68,23 €	1 631,83 €
GIRONDIN - 483	812,00 €	596,00 €	1 408,00 €	1 689,60 €	112,88 €	135,46 €	1 825,06 €
COTE VERMEILLE - 500	531,00 €	390,00 €	921,00 €	1 105,20 €	28,43 €	34,12 €	1 139,32 €

	Smic horaire brut en euros	indice construction 2° trimestre
2021	10,25 €	1821
2020	10,15 €	1753
2019	10,03 €	1746
2018	9,88 €	1699
2017	9,76 €	1664
2016	9,67 €	1622
2015	9,61 €	1614
2014	9,53 €	1621
2013	9,43 €	1637
2012	9,40 €	1666
2011	9,00 €	1593

Exemple de lettre d'accompagnement (lettre recommandée ou email)

date

Nom,
adresse

Direction EURONAT SAS
Lieudit Dépée
33590 Grayan-et-l'Hôpital

Lettre recommandée *(si vous souhaitez envoyer une lettre recommandée)*
Sinon vous pouvez envoyer un simple email à jean-michel.lorefice@euronat.fr)

Redevance annuelle 2022

Monsieur le Directeur,

----- Selon votre cas, vous écrivez :

J'ai bien reçu votre facture de redevance pour l'année 2022.
A nouveau elle n'est pas conforme à notre contrat.

ou :

J'ai déjà fait mon premier versement pour la redevance 2022 et je vous prie de m'établir une facture qui respecte bien notre contrat.

En effet, depuis 2014, je n'ai signé aucun avenant et aucun jugement ne m'a été notifié.

Notre situation contractuelle reste donc définie par l'avenant signé en 2004 et selon ce document, le montant de ma redevance2022 est :

(vous pouvez préciser ici, selon votre choix :

en incluant les déchets verts,

ou bien : sans inclure les déchets verts qui ne sont pas contractuels et que je considère donc inclus dans la redevance)

A ce titre je procède au règlement de €TTC au total.

Je vous remercie de rectifier vos factures en conséquence et d'éviter toute relance de vos services jusqu'à ce que cette affaire soit définitivement réglée.

Bien cordialement,